

## **Procès verbal de l'assemblée générale de l'Association des Rapin de Suisse du 22 mai 2011 au caveau des vigneron à Lutry à 10 heures**

### **1. Ouverture de l'assemblée et introduction du président**

Le président Jean-Paul Rapin nous souhaite la bienvenue et déclare que la cinquième assemblée de l'association est ouverte.

Il mentionne que nous pouvons valablement siéger. Les membres de l'association ont été convoqués statutairement à cette séance et ont connaissance de l'ordre du jour. Le quorum est largement atteint, 42 membres étant présents. De nombreux membres ont pris la peine de s'excuser, étant retenus par d'autres manifestations. Il remercie les membres de leur fidélité, sachant qu'il est motivant pour un comité de se sentir soutenu.

Depuis notre dernière assemblée générale à Payerne le 25 avril 2010, le comité s'est réuni régulièrement pour préparer la journée d'aujourd'hui.

Notre situation financière est saine comme vous le montreront le caissier et les vérificateurs des comptes. Notre fortune est stable aux environs de quatre mille cinq cents francs, ce qui nous a permis de prendre en charge une partie des frais d'aujourd'hui. Cela nous permet d'en faire bénéficier les membres fidèles – dont vous êtes- et qui nous soutiennent depuis 2006.

### **2. Scrutateurs à désigner**

André et Divic Rapin s'étant excusés, le président propose de nommer Claudine et François Rapin comme scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité.

**3. Adoption de l'ordre du jour :** est accepté tel quel.

### **4. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2010**

Aucun membre n'en demandant la lecture, il est accepté sans modifications.

**5. Elections statutaires :** elles ont lieu tous les deux ans.

**a) du comité :** un membre du comité, le caissier ne se présente pas, les autres membres acceptent une réélection pour deux ans. Le comité propose Sylvain Rapin comme nouveau membre du comité. Sylvain Rapin ainsi que Marianne, Lydia, Rachel, Alain (Yoch), Marc-Henri, Jean-Paul et Ruth Rapin ainsi que Viviane Blaser-Rapin sont élus ou réélus à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée de sa confiance et signale que les membres du comité se répartissent les postes. Il signale que lui et sa femme Ruth effectuent leur dernier mandat de deux ans au comité. Alain Rapin est applaudi très chaleureusement pour son activité de caissier. Un carton de vin de Corcelles lui est remis en guise de remerciement pour ses cinq ans de dévouement.

**b) des vérificateurs des comptes et du suppléant :** aucune démission n'ayant été signalée, le président demande aux vérificateurs et au suppléant s'ils acceptent un nouveau mandat sachant que les statuts le permettent.

Jean Marc et Jean-Christophe Rapin sont nommés scrutateurs à l'unanimité ainsi que Jean-Claude Rapin comme suppléant.

Le président les remercie de leur travail et les félicite de leur réélection.

## **6. Présentation et adoption des comptes 2010**

Alain Rapin-Pithoud mentionne que la fortune de l'association s'élevait à Frs 4070.90 au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et à Frs 4374.05 le 31 décembre de la même année. Les dépenses sont constituées essentiellement des courriers aux membres et des frais de la journée de rencontre annuelle.

Jean-Christophe et Jean-Marc Rapin ont vérifié les comptes de l'association le 19 mai 2011 de manière complète puisque le caissier remettait son mandat. Ils relèvent que les comptes sont totalement en règle. La fortune dégage un bénéfice de Frs 303.15. Ils demandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier et aux vérificateurs. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

7. **Cotisations 2011** : sans changements, Frs 20.- en individuel et Frs 30.- pour une famille vivant sous le même toit.

## **8. Présentation et adoption du budget 2011**

Le président passe en revue le budget prévu en mentionnant que ses rubriques sont identiques d'année en année. Avec environ 4000 francs en caisse, la réserve pour l'excursion suite à l'assemblée générale peut toujours être attribuée pour autant que l'assemblée cautionne cette manière de faire. Concernant la rubrique des cotisations, les 25 Frs mentionnés constituent une moyenne entre les personnes qui versent la cotisation individuelle ou familiale. Le budget est accepté à l'unanimité tel que présenté.

## **9. Date de la prochaine assemblée générale**

Selon nos statuts, elle a lieu le dimanche précédent la fête de mai à Corcelles. En 2012, il s'agit du 29 avril.

Le comité soumet deux propositions à l'assemblée : soit garder cette date et se réunir à l'arboretum d'Aubonne, lieu d'exception à cette date puisque de nombreux arbres sont en fleurs ou prévoir deux jours à Valloire en Savoie puisque cela fera cinq ans que nous y avons été conviés pour la fête des Rapin du monde. Les frais du car seraient pris en charge par la caisse au vu de l'état de nos finances. Valloire étant une station de montagne, l'assemblée et le week end se dérouleraient les **2 et 3 juin 2012**.

Les membres se déclarent intéressés par les deux propositions tout en optant en majorité pour le déplacement à Valloire en 2012. Monsieur Levet, président des Rapin du monde ayant été averti de notre intention serait prêt à nous y recevoir et nous transmet ses chaleureuses salutations. Quelques personnes mentionnent ne pas pouvoir se déplacer à Valloire pour des questions de santé sans vouloir empêcher l'assemblée de s'y rendre. La destination de l'arboretum peut être prévue pour 2013.

## **10. Divers et propositions**

Le président mentionne qu'une délégation de trois membres nous représentent à la réunion des Rapin des Vosges et y apportent de quoi servir un vin d'honneur.

La séance est levée à 10h40 par le président qui nous invite à l'apéritif offert par la commune de Corcelles.

Le président : Jean-Paul Rapin

La secrétaire : Ruth Rapin